



réinventons / notre métier

ATTESTATION D'ASSURANCE

Il est certifié par la présente que : **He4Photo**
Représentée par M. Jean-Marc BANNWARTH
21 RUE DU FAIRMONT
67270 DURNINGEN

A souscrit auprès de la Société : **AXA FRANCE IARD**
Division Aviation
4, Rue Jules Lefebvre
75426 PARIS Cedex 09

Une police d'assurance N° 439454 garantissant les risques ci-après :
RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS NON TRANSPORTES à concurrence d'un montant de
1 600 000 EUR par sinistre, y compris extension aux risques de guerre et assimilés selon la clause AV52E.

APPAREILS GARANTIS :
DRONE SARL AIRDRONE EPC-D601 –SCENARIOS S1 S3
DRONE DIA-X8-001 – SCENARIOS S1 S3

TELEPILOTAGE :
Le télépilote, M. Jean-Marc BANNWARTH, est titulaire d'un certificat d'aptitude de l'examen théorique commun de pilote d'aéronef ultraléger motorisé et dispose d'une DNC (Déclaration de Niveau de Compétence).

USAGES :
Relevés photographiques ou vidéos, observations et surveillances aériennes, thermographie (et à l'exclusion de tout autre usage notamment traitement agricole, remorquage de banderoles, largage de charge, lutte contre l'incendie).
Vols en intérieur dans des bâtiments vides, industriels ou salles de spectacle (à l'exclusion des musées, monuments historiques, châteaux, églises et leur mobilier).

LIMITES GEOGRAPHIQUES :
FRANCE METROPOLITAINE et/ou EUROPE et à l'exclusion des pays sous embargo par l'Union Européenne ou les Nations Unies.

PERIODE DE VALIDITE : Du 25 septembre 2016 à 0h0mn Au 24 septembre 2017 à 23h59mn.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, seuls les termes de la police originale seront opposables aux assureurs.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

AXA FRANCE IARD
DIVISION AVIATION
4, rue Jules Lefebvre
75426 PARIS CEDEX 09
Tél +33 1 56 92 80 00 Fax +33 1 56 92 80 30